

Délibération du Conseil d'Administration n°2024-115-6
Séance du 4 juillet 2024

**Effectifs prévisionnels de la formation Paysage
Année universitaire 2025/2026**

Vu l'article 8-I-4 du décret n°2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture qui précise que le Conseil d'Administration délibère notamment sur les conditions d'admission des étudiants ;

Vu l'avis de la Commission des Formations et de la Vie Etudiante du 13 juin 2024 ;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2015 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de paysagiste et le référentiel du diplôme annexé ;

Vu l'article 3.2.2 du référentiel susvisé qui prévoit qu'un arrêté conjoint des ministres chargés de l'agriculture, de l'architecture et de l'enseignement supérieur détermine, chaque année, sur proposition des établissements autorisés à délivrer le DEP le nombre, par établissement, des places accessibles par la voie externe et que dans les établissements disposant d'un cycle préparatoire I d'études en paysage, la proportion de places ouvertes en voie externe ne pourra être inférieure à 20% de l'ensemble des effectifs de la première année du DEP ;

Le conseil d'administration

DÉLIBÈRE

Article I.

L'effectif prévisionnel de l'ENSAP Bordeaux pour l'année universitaire 2025-2026 est fixé à :
30 élèves en CPEP1 et 36 élèves en DEP1

Le nombre de places proposées pour l'accès au DEP 1 par voie externe au concours commun est de 6. Ce nombre pourra être ajusté en fonction des effectifs du DEP1 réellement constatés.

(cf Annexe effectifs prévisionnels)

Article II.

La présente délibération est transmise au ministère de la culture et entre en vigueur 15 jours après sa réception, sous réserve qu'il n'y soit pas fait opposition dans ce délai.

Elle est publiée sur le site internet de l'ENSAP Bordeaux, dans l'espace dédié aux actes à caractère réglementaire.

Le président du conseil d'administration

Francis ROL-TANGUY



Conseil d'administration du 4 juillet 2024
Annexe à la délibération n° 2024-115-6

EFFECTIFS PREVISIONNELS
Année universitaire
2025/2026

Formation Paysage

PAYSAGE	Effectifs réels 23/24	Effectifs réels 24/25	Effectifs prévisionnels 25/26	dont parcoursup prévisionnels	dont admission sur titres CPEP2 prévisionnels	dont concours commun int DEP1 prévisionnels	dont concours commun ext DEP1 prévisionnels	dont admissions sur titres DEP2 prévisionnels
CPEP1	30	30	30	30				
CPEP2	23	30	30		0			
DEP1	37	28	36			30	6	
DEP2	41	37	28					0
DEP3	37	41	37					
TOTAL	168	166	161					